

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 9 Avril 2025

**DEL\_20250409\_26**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**19**

**25**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER  
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND  
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL  
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS  
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON - Françoise HAFFRAY  
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Objet :

**Attribution de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2025**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**10 avril 2025**

Et que la convocation avait été faite le

**27 mars 2025**

(documents budgétaires)

**Et le 2 avril 2025**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

**Absents :** Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Chaque année, la commune de Trignac propose de verser aux associations des subventions, elles sont habituellement inscrites au budget primitif.

Les associations ont la possibilité également de présenter des demandes de subventions exceptionnelles.

Ces demandes exceptionnelles sont accordées dans la limite d'une enveloppe annuelle déterminée au moment du vote du Budget et sont examinées au cas par cas sur des situations absolument imprévisibles, des projets exceptionnels ponctuels et parfois des opportunités à saisir.

La commission d'attribution du 6 mars 2025 s'est prononcée pour accorder les subventions exceptionnelles pour un montant total de 1600 € selon la répartition suivante :

Association	Action	Demandé	Accordé
BOXE PIEDS-POINGS TRIGNAC	Challenge Loïk Tanneau 2 et 35 <sup>ème</sup> anniversaire de l'association : déplacements boxeurs – restauration participants – communication – animation.	3 000 €	1 000 €
LA SOUPE AUX CAILLOUX 44	1 an de la Maison de l'Alimentation, de la Rencontre et des Echanges : repas – sonorisation – matériel – concert.	600 €	600 €
<b>MONTANT TOTAL ACCORDE</b>			<b>1600 €</b>

Le montant total des subventions exceptionnelles attribuées au titre de l'année 2025 est donc porté, à ce jour, à 4 850 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Culture en date du 06 mars 2025,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 mars 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Accordé
BOXE PIEDS-POINGS TRIGNAC	1 000,00 €
LA SOUPE AUX CAILLOUX 44	600,00 €
<b>MONTANT TOTAL ACCORDÉ</b>	<b>1 600,00 €</b>

- **Article 2** : De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif du Budget Principal de la Ville de l'exercice 2025, au chapitre 65, à l'article 65748,

- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 17/04/2025 Préfet le :  
Reçu en préfecture le 17/04/2025 Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié le :  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20250409-DEL\_20250409\_26-DE

Pour extrait conforme  
Le Maire  
  
Claude AUFORT

